

Gérer ses déchets



Information
Communication

Vie
Culturelle

Education
Jeunesse
Enfance

Projets
structurants
Patrimoine
Urbanisme



Environnement
Espaces
naturels

Vie sociale
Vivre
ensemble
Solidarité



Vie
Sportive

Personnel
Communal

Finances

Vie
Economique
Développement
Local



 Chères Frontenaysiennes,
Chers Frontenaysiens,

La question du traitement et du recyclage des déchets occupe une place prépondérante pour l'avenir de notre environnement. Niort Agglo qui a en charge la collecte, le traitement et la valorisation des déchets produits par les particuliers et les professionnels dans les 40 communes de l'Agglomération a pour ambition de réduire le volume de ses déchets dans les années à venir. Parce que la gestion durable des déchets est un effort collectif, qui passe aussi par la prévention et l'information, ce TU a été pensé pour rappeler à tous les bonnes pratiques afin que chaque habitant de la commune soit acteur et moteur de la transition écologique. L'objectif, pour chacun d'entre-nous est de contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers de la commune par la propreté et la gestion des déchets.

Des actions concrètes pour la gestion et la réduction des déchets.

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit près de 500 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles ainsi qu'en déchèteries. Recycler ses déchets est utile pour économiser des ressources mais n'est pas suffisant. En effet recycler demande de l'eau et de l'énergie, parfois des ressources nouvelles. La solution est donc de produire moins de déchets : le meilleur déchet est ainsi celui qu'on ne produit pas.

De nombreuses actions sont à la portée du plus grand nombre pour réduire notre production de déchets et ainsi moins polluer et économiser l'énergie et les ressources.

De nombreux acteurs locaux, associations et entreprises, présents sur l'ensemble des 40 communes de l'Agglomération, agissent et aident les habitants à mieux consommer et moins jeter.

Il nous est aussi possible de donner une deuxième vie à tout ce qui peut être encore utilisé. Nous pouvons déposer ce dont nous souhaitons nous séparer dans une ressourcerie ou au centre Emmaüs. Nous pouvons également acheter d'occasion via les bourses aux vêtements proposées par de nombreuses associations locales.

La protection de l'environnement est un enjeu essentiel pour l'avenir. Grâce au système de tri mis en place par Niort Agglo et dans les 40 communes de l'agglomération, nous pouvons agir concrètement en faveur de l'environnement. Le recyclage permet de protéger les matières premières (ex : 1 tonne de plastique recyclé permet d'économiser 700 kg de pétrole) et de réaliser des économies d'énergie lors de la fabrication des produits (jusqu'à 95 % dans le cas de l'aluminium, et 30 % pour le verre).

La propreté est l'affaire de tous !

Le respect de quelques règles de vie rend le quotidien bien plus agréable. À cet effet, nous attirons votre attention sur les désagréments que causent les conteneurs individuels laissés toute la journée sur la voie publique, et vous rappelons que :

- Les conteneurs doivent être sortis après 19h la veille du jour de la collecte et être obligatoirement rentrés au plus tôt le jour de la collecte;
- L'usage des conteneurs individuels est strictement réservé aux déchets ménagers, les gravats, encombrants et déchets verts ne sont pas admis et doivent être déposés en déchèterie.

Je remercie très sincèrement nos agents municipaux qui sont en première ligne face aux incivilités et qui sont des acteurs essentiels pour faire de Frontenay-Rohan une ville à la qualité de vie indiscutable. Depuis 2020, ils ont collecté plusieurs tonnes de dépôts sauvages en plusieurs endroits de la commune. L'organisation d'actions pédagogiques telle que la journée « Nettoyons la Nature » du 14 avril concourt à maintenir notre ville propre et préservée.

Également, la lutte active contre les déjections canines sont de la responsabilité de chacun. La Municipalité agit pour maintenir un cadre de vie agréable à tous.

Pour recycler, il faut trier !

Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets se généralise et doit se faire à la source pour tous les particuliers et les professionnels en France, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020. La France, conformément à la réglementation européenne, présente un bilan de la production de déchets et de leurs traitements. En 2020, 310 millions de tonnes de déchets ont été produites, soit une diminution de 9,7 % par rapport à 2018, due en grande partie à la pandémie. Les déchets minéraux représentent 66 % des tonnages, les autres déchets non dangereux, 30 %, et les déchets dangereux, 4 %. La France se situe légèrement en deçà de la moyenne européenne en tonnes de déchets par habitant.

Quels sont les biodéchets concernés ?

- Les déchets verts : les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc (tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies).
- Les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, des cantines, ou des traiteurs (restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés).
- Le compostage de proximité des biodéchets, avec la mise en place d'un composteur à domicile.



140, rue des Equarts CS28770
79027 NIORT CEDEX
05 17 38 79 00

Ce TU vous donne l'essentiel des informations nécessaires à l'appropriation et à la compréhension de cette loi anti-gaspillage afin de vous aider à prendre les bonnes décisions.

Ensemble, réduisons nos déchets pour rendre notre commune plus propre, plus verte et plus respirable. Plus que jamais, agissons pour construire ensemble un avenir durable et répondre aux enjeux du XXI^e siècle !

Olivier Poiraud
Maire de Frontenay-Rohan-Rohan ”

Une affiche informative sur les jours de collecte des déchets pour Frontenay-Rohan-Rohan et Vallans, Le Bourdet en 2024. L'affiche est divisée en sections. En haut, un bandeau noir indique '2024'. Juste en dessous, un bandeau blanc avec une bordure verte indique 'LES JOURS DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS'. Le nom de la commune 'FRONTENAY-R.-ROHAN VALLANS, LE BOURDET' est écrit en grandes lettres noires. Ensuite, deux sections de collecte sont présentées avec des pictogrammes de poubelles : 'LES ORDURES MÉNAGÈRES JEUDI' (poubelle rouge) et 'LES EMBALLAGES 1 SEMAINE SUR 2 LUNDI*' (poubelle jaune). Une liste de dates suit : '8, 22 janvier / 5, 19 février / 4, 18 mars / Mardi 2, 15, 29 avril / 13, 27 mai / 10, 24 juin / 8, 22 juillet / 5, 19 août / 2, 16, 30 septembre / 14, 28 octobre / Mardi 12, 25 novembre / 9, 23 décembre / 6, 20 janvier 2025'. Une note en rouge indique '* en rouge les décalages jours fériés'. En bas de l'affiche, un bandeau blanc indique 'Une question, un doute ?' suivi du numéro '0 800 33 54 68' et 'Service à appel gratuits'. L'illustration de base de l'affiche montre un camion de collecte 'niortaglo' devant des maisons.

EN VRAC
dans votre bac

Ne pas mettre les emballages les uns dans les autres

Tous les emballages et films en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques, cartonnets et le papier...

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

En vrac
Vides (inutile de laver)
Séparer les matières
Laisser les bouchons sur les bouteilles
Ne pas déchirer les papiers

Les cartons bruns et les gros bidons sont à déposer en déchèteries.

Rendez-vous sur www.niortagglo.fr pour les localiser et connaître leurs horaires d'ouverture.

Sortez vos poubelles, sur le point de collecte, la veille au soir, poignées tournées vers le trottoir.

ICI JE DÉPOSE LE VERRE MÉNAGER

Bouteilles, bocaux et pots

niortagglo CITBO

0 800 33 54 83

Emballages ménagers et papier

Tous les emballages se trient. Les déchets dangereux tels que les produits chimiques (bidons d'essence, de pétrole ou détergents, peintures, solvants...) doivent être apportés dans les déchèteries acceptant ce type de déchets.

Les papiers, journaux, revues, ... peuvent être jetés dans la poubelle jaune. Toutefois, le papier trié séparément est plus facile à recycler. Il est directement intégrable dans les filières de valorisation, dont certaines existent localement. Ce geste citoyen représente un gain économique et environnemental et permet de dégager plus de place pour les autres emballages dans votre conteneur.

Verre (bouteilles et bocaux)

Le verre ménager est à déposer dans les différents points d'apport volontaire répartis sur le territoire de Niort Agglo.

Attention ! Les bouteilles et bocaux ne doivent pas être déposés dans le bac jaune. Bouteilles et bocaux ne sont pas considérés comme des emballages.

A CHAQUE SITUATION SA SOLUTION

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

LES +

Adapté en maison individuelle, petit collectif (- de 8 logements) et petites structures disposant d'une salle de restauration.

Niort Agglo met à disposition gratuitement un composteur avec son bioseau.

Inscription en ligne sur www.niortagglo.fr rubrique « Je valorise mes biodéchets ».

ET AUSSI

Un programme d'animations gratuites grand public pour compléter vos connaissances sur le « Jardin au Naturel ».

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ :

LES +

Adapté en habitat collectif (+ de 8 logements), centre-bourg, lotissement avec petit parcellaire, en mixité avec des petites entreprises ou associations (prise de repas sur place).

Niort Agglo vous accompagne :

- mise à disposition des composteurs, bioseaux, supports de communication.
- Formation des référents de site (2 à 5 personnes par site).
- Accompagnement dans le suivi technique et la communication.

Formulaire sur www.niortagglo.fr rubrique « Je valorise mes biodéchets ».

LE LOMBRICOMPOSTAGE :

LES +

Adapté en appartement ou maison sans espace extérieur, sans collecte ni site de compostage collectif proche.

Niort Agglo fournit un lombricomposteur avec souche de vers au démarrage (30€).

Inscription à un atelier formatif pour s'équiper sur www.niortagglo.fr rubrique « Je valorise mes biodéchets ».

ET DANS LES JARDINS, PENSEZ À CES AUTRES SOLUTIONS

Le paillage est une technique simple qui consiste à disposer une couche de matières organiques (tontes de gazon, de broyat de végétaux, de feuilles mortes, de paille...) aux pieds des plantes et arbustes de votre jardin ou de votre potager.

Cette pratique permet de protéger et d'améliorer la croissance des végétaux tout en conservant la fraîcheur de la terre et en diminuant le développement des mauvaises herbes. Un jardin couvert d'un paillis sera toujours plus facile à entretenir.

Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe.

La tondeuse mulcheuse coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se redéposent uniformément sur la pelouse, pour former un mulch ou paillis. De nombreuses tondeuses en sont aujourd'hui équipées.

Le broyage est une étape essentielle dans la plupart des processus de valorisation.

C'est un moyen efficace d'éviter des allers-retours en déchèterie. L'achat d'un broyeur individuel peut parfois suffire pour certains mais leur usage est tellement ponctuel qu'il peut être intéressant de regarder du côté des locations*. Le broyat peut servir au paillage, au compostage.

Valorisation des biodéchets

Les biodéchets sont composés des déchets alimentaires et des déchets verts. depuis le 1er janvier 2024, chacun de nous est tenu de trier à la source ses biodéchets et de les valoriser.

Le retour au sol de ces matières organiques contribue au maintien de la fertilité des sols. Ainsi, au-delà de l'intérêt de développer le tri à la source des biodéchets pour réduire les quantités de déchets non valorisés, la collecte séparée des biodéchets et la gestion de proximité présentent un intérêt agronomique.

Niort Agglo mise sur la gestion de proximité en proposant différentes alternatives.

Déchèteries

Niort Agglo dispose de 12 déchèteries pour permettre à ses habitants de déposer, toute l'année, les déchets (sauf les ordures ménagères) qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte ou aux points d'apport volontaire.

Les apports sont gratuits pour les particuliers résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Les apports sont payants pour les professionnels et les collectivités selon les tarifs votés par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Déchets interdits

- ordures ménagères,
- déchets d'activités de soins, médicaments
- pneumatiques
- amiante (des jours de collectes de l'amiante pour les particuliers sont organisés régulièrement, pour les connaître, contactez la direction des déchets ménagers au 0 800 33 54 68
- Déchets explosifs, sous pression et déchets radioactifs.

Si vous avez un doute sur le type de déchets que vous voulez déposer dans une déchèterie, contactez la direction des déchets ménagers au 0 800 33 54 68



HORAIRES* : HIVER, ÉTÉ, TOUTE L'ANNÉE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
AIFFRES Saint-Maurice	14h-17h30 14h-18h30	FERMÉE		14h-17h30 14h-18h30		9h-11h30 / 14h-17h30 9h-12h30 / 14h-18h30	9h-11h30
BEAUVOIR-SUR-NIORT La Beauvoirie	9h-11h30 / 14h-17h30		14h-17h30			9h-11h30 / 14h-17h30	9h-11h30
BESSINES Les Grands-Marets	13h-16h30 14h-17h30	FERMÉE	13h-16h30 14h-17h30	FERMÉE	13h-16h30 14h-17h30	9h-11h30 / 13h-16h30 9h-11h30 / 13h-17h30	FERMÉE
ÉCHIRÉ Le Luc	9h-11h30 / 14h-17h30	14h-17h30	9h-12h / 14h-18h		14h-17h30	9h-11h30 / 14h-17h30	9h-12h
GRANZAY-GRIPT Madonnes	9h-11h30 / 13h-16h30 9h-11h30 / 13h-17h30			13h-16h30 14h-17h30		9h-11h30 / 13h-16h30 9h-11h30 / 13h-17h30	9h-12h
LE VANNEAU La Grande-Paixade	8h30-11h30 / 13h-16h30 8h30-11h30 / 14h-17h30	FERMÉE			8h30-11h30 / 13h-16h30 8h30-11h30 / 14h-17h30		FERMÉE
MAGNÉ La Chesnaie aux Bâtes	9h-11h30 / 14h-17h30	14h-17h30	9h-11h30 / 14h-17h30	FERMÉE		9h-11h30 / 14h-17h30	FERMÉE
NIORT, SOUCHÉ Rue Stasman	FERMÉE				9h-11h30 / 14h-17h30		FERMÉE
NIORT, VALLON D'ARTY Rue de Sélingny			10h-11h30 / 13h30-18h30			9h-11h30 / 13h30-16h30	9h-11h30 / 14h-17h30
PRAHECO La Grotteville			13h-16h30 14h-17h30			9h-11h30 / 13h-16h30 9h-11h30 / 14h-17h30	9h-11h30
PRIN-DEYRANÇON Le Haut Pied Blanc	9h-11h30 / 14h-17h30	14h-17h30	9h-11h30 / 14h-17h30	14h-17h30	9h-11h30 / 14h-17h30	9h-11h30 / 14h-17h30	FERMÉE

DÉCHETS REFUSÉS
Ordures ménagères, pneumatiques, tout récipient contenant un gaz compressé (bouteilles de gaz, extincteurs,...), amiante (sauf sur inscription au numéro vert), déchets explosifs (munitions,...)

***RAPPEL**
> Les horaires été/hiver changent le **dernier dimanche de mars et d'octobre**.
> Les déchèteries sont **fermées les jours fériés**.

DÉCHETS ACCEPTÉS
sauf pour Bessines qui n'accepte que le carton, le bois, les végétaux et le tout-venant.



ma CARTE DÉCHÈTERIE
Niort Agglo

24 passages par an
2 passages par jour
moins de **2 m³** par passage

À TITRE EXCEPTIONNEL ET SUR DEMANDE

- 5 passages supplémentaires / an
- Dérogation une fois par semestre pour passer « de 2 fois par jour »

Toutes les conditions sur decheteries.niortagglo.fr

Réduire ses déchets

Je donne pour ne pas jeter

Ne jetez plus les objets qui peuvent encore servir : petit mobilier, articles de décoration, petit électroménager, vaisselle, livres, jeux, outillage, équipement de sport, vêtements (adultes et ados uniquement). L'association "Bazar, etc" récupère les objets susceptibles d'être utilisés dans une démarche de réemploi.

<https://www.bazarsolidaire.fr/page/1013417-presentation-ressourcerie>

Je limite le gaspillage alimentaire

Sélection des produits à l'achat, stockage des aliments, dons... Chacun peut agir à son niveau pour lutter contre le gaspillage alimentaire dès sa cuisine, en adoptant des gestes antigaspi.

Grâce au numérique, des applications facilitent les dons par les producteurs envers les personnes démunies, ainsi que les dons entre particuliers. En régions, des réseaux se mettent en place afin de limiter les pertes de nourriture.

Niort Agglo propose un atelier anti-gaspi dont la date est à retrouver dans l'onglet « Jardin au naturel-Programme d'atelier », mais également des interventions en milieu scolaire avec l'installation d'un gâchimètre par exemple, ou encore un sujet anti-gaspi lors d'un café compost au pied d'un site de compostage.

J'installe un "Stop Pub"

La diminution des publicités non adressées (prospectus, publicités, journaux gratuits déposés dans les boîtes aux lettres) vise à réduire les impacts environnementaux liés à leur production et leur distribution. 8 à 10% des boîtes à lettres sont munis d'un « Stop Pub ».

Ces autocollants sont disponibles à la mairie de Frontenay-Rohan-Rohan et au siège de l'Agglomération du Niortais, 140 rue des Equarts à Niort.

NIORT AGGLO
OFFRE UNE SECONDE VIE
À VOS OBJETS

Des caissons sont installés dans les déchèteries de Niort (Vallon d'Arty et Souché) et d'Échiré pour récupérer des objets susceptibles d'être utilisés dans une démarche de réemploi.

DÉPOSER VOS OBJETS C'EST...

- Promouvoir le réemploi
- Éviter la production de déchets
- Participer au développement d'une activité économique locale et solidaire
- Offrir la possibilité d'acquérir des objets à prix équitable.

QUELS OBJETS PUIS-JE DÉPOSER ?

- **Meubles** : petits mobiliers (tables, chaises, fauteuils, rangements)...
- **Décoration** : cadres, bibelots, luminaires...
- **Vaisselle** : poêles, casseroles, assiettes...
- **Petits électroménagers**
- **Livres, CD, vinyls, jeux...**
- **Textiles** : vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison.
- **Équipements de sport** : vélos, raquettes, haltères...

HORAIRES DES PRÉSENCES

- > **Déchèterie de Niort-Vallon d'Arty** :
mercredi et vendredi de 10h à 12h
samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
- > **Déchèterie de Niort-Souché** :
mercredi de 14h à 17h
vendredi de 9h à 12h
samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- > **Déchèterie d'Échiré** :
mercredi de 9h à 12h
vendredi de 14h à 17h
samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- > **Déchèterie de Magné** :
mercredi de 14h à 17h
vendredi de 14h à 17h
samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

DEPUIS 5 ANS
À LA RESSOURCERIE DE GOISE

310 tonnes de déchets évités et autant d'objets détournés vers le circuit réemploi. **70 000 personnes** ont fréquenté la ressourcerie et ont été sensibilisées à la prévention des déchets.

BAZAR, etc.
MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL
DES RESSOURCERIES

UNE RESSOURCERIE, C'EST QUOI ?

Alternative aux circuits traditionnels de consommation, la ressourcerie collecte des objets dont les propriétaires souhaitent se débarrasser, les remet en état et les revend.

Elle répond à l'objectif de réduction des déchets et propose aux consommateurs de pratiquer un achat responsable et solidaire. Elle contribue également à créer un lien social dans le quartier.

Cycle du réemploi et vente solidaire

Sensibilisation → Collecte et don pour réutilisation → Réparation et valorisation des objets → Vente →

BAZAR, etc.

111 A, rue de Goise, Niort - Tel : 05 16 25 70 48
155, av. de Nantes, Niort - Tel : 05 16 18 56 49
Du mercredi au samedi de 10h à 18h

45, rue Marie-Ferdinand du Fay, Échiré - Tel : 05 16 25 11 03
Mercredi et jeudi de 14h à 18h / vendredi et samedi de 10h à 18h

[bazar.etc](https://www.bazar.etc) [ressourcerie79](https://www.ressourcerie79) www.bazarsolidaire.fr

Logo de Bazar, etc., Service Citoyen, Ressourceries & Recycleries, CRESS, Nouvelle Aquitaine, niort agglo

Déchets piquants médicaux

Les aiguilles et les seringues doivent être rapportées en pharmacie dans une boîte jaune homologuée. Des aiguilles, des lancettes et des seringues sont retrouvées régulièrement dans les ordures ménagères et les déchets recyclables. Ces déchets constituent un véritable danger et présentent un risque d'infection et de contamination (bactérie, virus).

Amiante

Le service déchets de Niort Agglo organise périodiquement des collectes sur la déchèterie de Niort Vallon d'Arty.

Les éléments contenant de l'amiante doivent être placés dans des sacs hermétiques (fournis par Niort Agglo sur demande).

Pour connaître les jours de collecte et vous y inscrire, contactez le 0 800 33 54 68

Objets volumineux

Niort Agglo propose un service gratuit de collecte de vos déchets volumineux en porte-à-porte, type sommiers, gros électroménagers (gazinière, frigo, lave-linge, ...), meubles non démontables,...

Sont exclus tout objet ou déchet non déclarés lors de la prise de rendez-vous, ainsi que les objets pouvant loger dans un coffre de voiture. Pour ce type d'objet, vous pouvez faire appel à des associations caritatives comme le Secours populaire, Anneau de l'Espoir ou Emmaüs (service gratuit en porte à porte).

Important : lorsque vous achetez un appareil électrique ou électronique neuf, votre revendeur a l'obligation de reprendre votre ancien appareil usagé.



- 1 **Vous êtes un particulier et vous souhaitez en bénéficier ?**
- 2 Contactez Niort Agglo au **0 800 33 54 68** ou par mail **volumineux@agglo-niort.fr**. Formulez votre demande en laissant votre adresse postale et votre numéro de téléphone.
- 3 La direction des déchets de Niort Agglo vous recontactera pour fixer un rendez-vous et procéder à l'enlèvement de vos volumineux. **La collecte est effectuée sur rendez-vous du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 16h.**
- 4 Le jour prévu pour la collecte chez le particulier, les déchets volumineux **devront être présentés sur le domaine public** (trottoir, devant votre portail, ...). Si le domaine public ne permet pas la dépose du déchet sans entraver la circulation ou de manière générale la sécurité des usagers (absence de trottoir, de bas côté...), la présence du demandeur sera exigée pour procéder à l'enlèvement immédiat du déchet dès l'arrivée des agents de collecte.

IMPORTANT // Reprise des DEEE – Écotaxe

Les consommateurs acquittant une écotaxe à l'occasion de l'achat d'équipements électriques et électroniques neufs ont la possibilité de faire reprendre gratuitement leurs équipements usagés par les distributeurs dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu (reprise dite « 1 pour 1 »). Cette écotaxe payée par le consommateur permet de financer le recyclage des équipements usagés.

* Votre demande est limitée à 4 déchets volumineux. Les déchets volumineux concernés sont les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ne rentrant pas dans un coffre. Sans inclure : sacs, déchets de cuisine, aménagement intérieur (bancs, tabourets, chaises, perçage, ...)

D'autres solutions

Si vous le pouvez, faites votre compost vous-même ! Vous contribuerez ainsi à réduire le tonnage global de déchets, mais également les émissions de gaz à effet de serre liées à leur transport et à leur traitement. Niort Agglo encourage cette pratique en remettant gratuitement aux habitants qui en font la demande un composteur en bois. Plus de 10 000 foyers sont déjà équipés.

Depuis le 1er janvier 2022, Niort Agglo vous encourage à broyer vos branchages et vous propose une aide à la location d'un broyeur, plafonnée à 100€ par foyer et par an, sur présentation d'un justificatif (facture d'un magasin de motoculture / entreprise de location).

www.frontenay-rohan-rohan.fr



Trait-d'Union est un bulletin d'information reprographié et diffusé par la municipalité de Frontenay-Rohan-Rohan
Mairie, Place René Cassin, 79270 Frontenay-Rohan-Rohan - Tel : 05 49 04 50 25
Site internet : www.frontenay-rohan-rohan.fr - courriel : affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr
Directeur de la publication : Olivier Poiraud
Coordination de la rédaction /conception : Aurélia Laurent-Bourgouin / Charles Malinauska
Membres du comité de rédaction : Alain Chauffier, Eric Gonnord, Florent Kosinski,
Aurélia Laurent-Bourgouin, Charles Malinauska, Hervé Pilard, Olivier Poiraud, Erwan Pournin, Francette Savres

